NATIONS UNIES **EP**



Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr. GENERAL

UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/52/Corr.1 25 octobre 2017

FRANÇAIS ORIGINAL: ANGLAIS



COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Quatre-vingtième réunion
Montréal, 13 – 17 novembre 2017

Corrigendum

PROPOSITION DE PROJET: ZIMBABWE

Le présent document est émis afin de :

• **Remplacer** le paragraphe 21(b) **par** ce qui suit:

Les fonds approuvés ne seront pas transférés au Gouvernement de l'Allemagne tant que le Secrétariat n'aura pas analysé le rapport de vérification révisé pour la période allant de 2009 à 2016 et étudié les questions qui ont été identifiées dans le rapport de vérification soumis à l'examen de la 80e réunion, étant entendu que toute révision de la consommation déclarée des années de référence susceptible d'entraîner un ajustement au point de départ en vue d'une réduction globale de la consommation de HCFC serait examinée lors de l'approbation de la dernière tranche de la phase I du PGEH, et le niveau de financement serait ajusté en conséquence.

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.